

LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE

Association Loi du 1er juillet 1901

*7 place Juhel
53104 MAYENNE*

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



AUDIT

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

À l'Assemblée Générale de l'association LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous vous signalons, par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans un autre délai.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil de Gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit**,

Quentin LE MEUR
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Cessions, brevets, licences, marques droits similaires	8 200	8 200			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 259	72 938	4 320	8 031	- 3 711
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	100		100	100	
Prêts					
Autres immobilisations financières	20		20	20	
TOTAL (II)	85 579	81 138	4 440	8 151	- 3 711
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 522		13 522	4 327	9 195
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	689 304		689 304	96 856	592 448
Charges constatées d'avance	3 832		3 832	1 220	2 612
Valeurs mobilières de placement	415		415	415	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	365 843		365 843	351 077	14 766
TOTAL (III)	1 072 916		1 072 916	453 896	619 020
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 158 494	81 138	1 077 356	462 047	615 309

Bilan association(suite)Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	140 067	136 428	3 639
. Autres	13 098		13 098
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	26 839	16 736	10 103
Situation nette (sous total)	180 003	153 165	26 838
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	180 003	153 165	26 838
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		6 000	- 6 000
Fonds dédiés			
TOTAL (II)		6 000	- 6 000
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 240	215 474	- 45 234
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	49 730	52 007	- 2 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 777	35 402	- 22 625
Produits constatés d'avance	664 606		664 606
TOTAL (IV)	897 353	302 882	594 471
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 077 356	462 047	615 309
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 390	100	1 290	N/S
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	1 562		1 562	N/S
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	90 063	89 901	162	0,18
. dont parrainages	2 281	2 198	83	3,78
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	789 832	840 794	- 50 962	-6,06
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats	5 500	3 600	1 900	52,78
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	18 602	15 971	2 631	16,47
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		8 129	- 8 129	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	6 000		6 000	N/S
Autres produits	5 570	21	5 549	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	918 519	958 516	- 39 997	-4,17
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	503 640	564 167	- 60 527	-10,73
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 524	3 036	488	16,07
Salaires et traitements	291 166	276 664	14 502	5,24
Cotisations sociales	82 377	82 886	- 509	-0,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 711	5 723	- 2 012	-35,16
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et incorpor. cédées				
Reports en fonds dédiés		1 000	- 1 000	-100
Autres charges	9 420	11 154	- 1 734	-15,55
Total des charges d'exploitation (II)	893 837	944 630	- 50 793	-5,38
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	24 681	13 885	10 796	77,75
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 157	2 851	- 694	-24,34
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	2 157	2 851	- 694	-24,34

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 157	2 851	- 694	-24,34
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	26 839	16 736	10 103	60,37
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	920 676	961 367	- 40 691	-4,23
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	893 837	944 630	- 50 793	-5,38
EXCEDENT OU DEFICIT	26 839	16 736	10 103	60,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	161 257	131 635	29 622	22,50
Bénévolats	45 768	36 264	9 504	26,21
Total	207 024	167 899	39 125	23,30
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	149 188	108 611	40 577	37,36
Prestations en nature	12 069	23 023	- 10 954	-47,58
Personnel bénévole	45 768	36 264	9 504	26,21
Total	207 024	167 899	39 125	23,30

Préambule

« Le Kiosque – Centre d'Action Culturelle » est une association régie selon la loi de juillet 1901.

L'Association se donne pour buts :

- Gérer le Centre d'Action culturelle en lui assurant les moyens financiers et techniques de son action.
- Concevoir et mettre en place une politique de Développement Culturel en faisant du Kiosque l'acteur de ce développement sur Mayenne, la Communauté de Communes et ses environs en étroite concertation avec les autres partenaires de la vie culturelle locale (Institutions Municipales, communautaires, Associations...). A ce titre, il aura à organiser régulièrement des spectacles, des animations, des expositions et des formations artistiques.
- Assurer des programmations artistiques et des formations dans les équipements culturels (Théâtre Municipal, Chapelle des Calvairiennes, Château, Visitation, salle spectacles, etc...).
- Assurer un soutien aux associations culturelles et aux organismes associés à la vie culturelle locale.

Les ressources de l'Association se composent :

- Des subventions qui pourront lui être accordées par l'Etat, La Région, Le Département, la Commune, les communautés de communes ou par tout autre organisme.
- Des recettes provenant de l'organisation de manifestations et des spectacles, des expositions.
- Des adhésions et des cotisations.
- Des revenus de ses activités.
- Des partenariats conclus avec les entreprises locales.
- Des intérêts et revenus des biens et valeurs qu'il possède.
- Des dons, des legs, etc...

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 077 355.96 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 26 838.79 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/03/2025 par les dirigeants.

Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC 2018-06 :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1. Changement de méthode comptable :

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2023-03 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de compte et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) : conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025, par conséquent :

- * Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
- * Reclassements de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 200			8 200
Immobilisations corporelles	77 259			77 259
Immobilisations financières	120			120
TOTAL	85 579			85 579

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 200			8 200
Immobilisations corporelles	69 228	3 710		72 938
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	77 428	3 710		81 138

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	5 200	5 200	0	3 ans
Logiciel office	3 000	3 000	0	de 1 à 2 ans
Materiel et outillage	48 829	47 650	1 179	de 1 à 5 ans
Materiel bureau et informat	28 430	25 289	3 141	de 1 à 8 ans
TOTAL	85 459	81 138	4 320	

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :			
Créances client	13 522	13 522	
Autres créances	659 304	659 304	
Charges constatées d'avance	3 832	3 832	
TOTAL	676 658	676 658	

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Subventions/financements	661 500
TOTAL	661 500

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	136 428	16 737			153 165
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Dont générosité du public					
Situation nette	136 428	16 737			153 165
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres dédiés	6 000			6 000	0
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	142 428	16 737		6 000	153 165
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	170 240	170 240		
Dettes fiscales et sociales	49 730	49 730		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 624	12 624		
Produits constatés d'avance	664 606	664 606		
TOTAL	897 200	897 200		

Annexes Associations (suite)

Notes sur le compte de résultat

Subventions :

Date convention	Libellé subvention	MONTANT TTC
10/03/25	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Conv d'objectifs 2025*	472 500,00 €
10/03/25	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Conv d'objectifs 2025*	47 500,00 €
10/03/25	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Conv d'objectifs 2025*	10 000,00 €
10/03/25	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Conv d'objectifs 2025*	79 500,00 €
10/03/25	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Conv d'objectifs 2025*	30 500,00 €
06/01/25	CL DÉPARTEMENTAL 53	22 526,93 €
27/02/25	CL DL 53 - Subv 25 - saison 24 25 exercice	2 742,41 €
06/01/25	CL DÉPARTEMENTAL 53	14 000,00 €
06/01/25	CL DÉPARTEMENTAL 53	2 909,09 €
27/02/25	CL DL 53 - Subv 25 - saison 24 25 exercice	4 000,00 €
06/01/25	CL DÉPARTEMENTAL 53	3 636,36 €
20/12/21	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ	14 500,00 €
20/12/21	CC BOCAGE MAYENNAIS	4 005,45 €
20/12/21	CC MONT DES AVALOIRS	3 420,92 €
20/12/21	CC DE L'ERNÉE	4 437,27 €
24/04/25	DRAC PdL Centre d'art	15 000,00 €
18/11/24	GRAND T REGION PDL / COMPLEMENT solde 2024	153,00 €
17/07/25	DRAC PdL - Premières pages	7 000,00 €
22/07/25	DRAC PdL Croq	15 000,00 €
06/08/25	DRAC PdL Res BRUMES	15 000,00 €
14/05/25	CAF 53	13 000,00 €
17/07/25	DRJES FDVA PRÉFECTURE DE LA MAYENNE	3 500,00 €
27/06/25	MSA	5 000,00 €
25/02/25	Fondation Crédit Mutuel via Fondation de France	5 500,00 €
25/02/25	Fédération Crédit Mutuel via CREAvenir	1 000,00 €
09/05/25	Prohelvetia (attendu 5241 €)	3 707,54 €
02/07/25	MJC de France saison 25 26 montant à répartir	5 394,44 €
	La SOFIA	3 000,00 €
07/10/24	DRAC PdL Lis moi une histoire Dos 17744049	6 000,00 €
	TOTAL	814 433,41 €

Opérations de mises à disposition gratuite de biens**Mises à disposition gratuite de biens :****Locaux Place Juhel :**

La Ville de Mayenne met à disposition du Kiosque des locaux : 7 et 9 place Juhel à MAYENNE.

La Communauté de Communes en assure les charges courantes. Cet avantage s'élève à 17 836.69€.

Le loyer versé à la ville de Mayenne, propriétaire des locaux, est de 5131.68€.

Autres locaux : ex. CAM, Visitation, chapelle des Calvairiennes : Les loyers et charges versés à la ville de Mayenne, propriétaire, s'élèvent à 89 525.68 €.

Salles et matériels : La Ville de Mayenne met ponctuellement à disposition du Kiosque des salles et matériels. Cet avantage s'élève à 21 034 €.

Auditorium : La Communauté de Communes a mis à disposition du Kiosque l'auditorium pour quelques journées. Cet avantage s'élève à 7 001€.

Matériel, mobilier : La communauté de Communes du Pays de Mayenne met à disposition du Kiosque du matériel et du mobilier. Cet avantage s'élève à 3 268€.

Véhicule : La communauté de Communes du Pays de Mayenne met à disposition un véhicule. Les charges (carburants, réparations, assurances et interventions techniques) s'élèvent à 5 390.65 €.

Prestations en nature :

Les services techniques de Mayenne Communauté interviennent sans contrepartie financière dans le cadre des spectacles. Cet avantage s'élève à 9 527.90 €.

La communauté de Communes du Pays de Mayenne intervient également près du Kiosque pour des prestations de communication. Cet avantage s'élève à 1 071 €.

Bénévolat :

Le centre d'action culturelle « Le Kiosque » a bénéficié au titre de l'année 2025 de 3852.50 heures pour l'ensemble du bénévolat, soit un avantage de 45 767.70 € (évalué au SMIC horaire de 11,88 €)

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	40 556	45.03 %
Produits des activités annexes	49 507	54.97 %
TOTAL	90 063	100.00 %

Autres informations

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants : Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants : Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite sont provisionnés via un contrat d'assurance IFC souscrit auprès de MALAKOFF HUMANIS. Montant versé pour 2025 : 7 000€

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	0
Non cadres	6	2
TOTAL	9	2

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 295€.